



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/11/06 PROCES VERBAL

Le treize novembre deux mille six, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le six novembre deux mille six, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL.

Nombre de membre en exercice : 16

Nombre de présents : 15

Secrétaire de séance : Patricia MORHET RICHAUD

Présents :

- *Eyguians* : Monique ROUY, Philippe ROUX
- *Laragne-Montéglin* : Henriette MARTINEZ, Michel JOANNET, Christian DECORY, Roger BANCELIN
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Claude MORHET
- *Le Poët* : Anicq LECOCQ, Pierre FAY
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO
- *Ventavon* : Roger BOURG

Absents excusés : Edmond POLDER, Roger FEBVRE représenté par son suppléant Raymond JACQ

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 19/09/06 a été approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour :

- Règlement du SPANC
- SPANC / Réalisation d'un diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes / demande de subventions
- Acquisition d'un magasin de stockage pour les déchets ménagers spéciaux et aménagement du site / signature des marchés
- ZA intercommunale du Plan - Les Grands Champs / acquisitions foncières
- Convention avec les Enseignes de Laragne
- Conventions avec les communes membres / année 2007
- Appel à projet Validation des Acquis de l'Expérience / année 2007
- Taxes et produits irrécouvrables
- Ouverture de crédit de trésorerie
- Amortissement des immobilisations incorporelles / délibération modificative
- Virements de crédits
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2007
- Questions diverses

Mme la Présidente propose en début de séance d'ajouter 2 délibérations supplémentaires à l'ordre du jour :

- Désignation des représentants de la CCL à l'association « Maison de l'Emploi »
- Participation au Congrès des Maires

La proposition est acceptée par l'ensemble des Conseillers Communautaires.

→ Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

1. Règlement du SPANC

Le Conseil Communautaire approuve le règlement du SPANC établi par les services de la CCL en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 février 2006. Ce document est disponible sur demande au bureau de la CCL.

2. SPANC / Réalisation d'un diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes / demande de subventions

En application de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, les communes ou leurs groupements doivent prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) du Laragnais a été créé par délibération en date du 6 février 2006.

Deux types de contrôle doivent être distingués :

- le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (effectué auparavant par la DDASS) ;
- le contrôle des installations existantes.

L'enjeu du contrôle des installations individuelles est important pour les élus en terme de responsabilité et de prévention des désordres. Les Maires peuvent en effet engager leur responsabilité pour négligence ou imprudence dans l'usage de leurs pouvoirs de police, en cas de trouble de pollution.

Afin de pouvoir réaliser le contrôle des installations existantes, il convient de procéder dans un premier temps à la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Laragnais. Le montant de l'opération est évalué à 42.200 € HT.

Le plan de zonage de l'assainissement a été approuvé dans toutes les communes à l'exception de Laragne-Montéglin et Lazer qui finalisent actuellement leur PLU. Le territoire de la CCL comprend environ 422 installations d'assainissement autonome existantes et une quinzaine d'installations neuves d'assainissement individuel sont créées chaque année.

Le Conseil Communautaire :

- approuve le projet de réalisation d'un diagnostic des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la CCL ;
- approuve le montant prévisionnel de l'opération ;
- sollicite l'Agence de l'Eau et le Département des Hautes-Alpes pour l'attribution des subventions mentionnées au plan de financement prévisionnel à savoir :
 - Agence de l'eau : 21.100 € HT soit 50%
 - Département : 12.660 € HT soit 30 %
 - Autofinancement CCL : 8.440 € HT soit 20 %

3. Acquisition d'un magasin de stockage pour les déchets ménagers spéciaux et aménagement du site / signature des marchés

Par délibération en date du 6 février 2006, le Conseil Communautaire avait approuvé le projet d'acquisition et d'installation de matériel de stockage pour les déchets dangereux des ménages, ainsi que l'aménagement du site de la déchetterie.

Pour la fourniture du magasin de stockage, 3 entreprises ont été consultées et l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans la consultation (fonctionnalité et prix) a été déposée par la Société TAM pour un montant de 11.759 € HT.

Pour la réalisation des travaux, 3 entreprises ont également été consultées et l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans la consultation (qualité technique et prix) a été déposée par la Société Routière du Midi pour un montant de 35.852,03 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer un marché avec la société TAM pour la fourniture du magasin de stockage des déchets dangereux des ménages et un marché avec la Société Routière du Midi pour la réalisation des travaux d'aménagement du site de la déchetterie.

4. ZA intercommunale du Plan - Les Grands Champs / acquisitions foncières

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'activités d'intérêt communautaire du Plan / les Grands Champs sur la commune de Laragne-Montéglin, le Conseil Communautaire décide d'acheter :

☞ à Mme Armande GARAVAGNO un terrain d'une superficie de 7.240 m² cadastré section I n° 419 au prix de 72.400 € (soit 10 € le m²).

☞ à Mme Anny ROSI un terrain d'une superficie de 4.230 m² cadastré section I n° 420, au prix de 42.300 € (soit 10 € le m²).

Le montant total de l'opération s'élève donc à 114.700 € TTC.

Ces parcelles compléteront celles dont la CCL est déjà propriétaire. Leur acquisition est essentielle à la réalisation du projet intercommunal ce qui justifie une valeur d'achat supérieure de 2 € le m² à l'estimation réalisée par le Service du Domaine.

Le Conseil Communautaire :

- sollicite les subventions les plus élevées possibles de la Région pour cette opération ;
- approuve les termes de l'engagement avec le Conseil Régional et autorise la Présidente à signer le document correspondant ;
- autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition des terrains et notamment les actes de vente qui seront passés en l'étude de Me Loulier, notaire à Laragne.

5. Convention avec les Enseignes de Laragne

Afin de renforcer le partenariat entre la Communauté de Communes du Laragnais et l'association des Enseignes de Laragne, la Présidente propose de mettre à disposition de cette association, un bureau au sein des locaux de l'Espace Emploi Formation. Ainsi, l'agent d'accueil référent de l'Espace Emploi Formation bénéficierait d'une présence permanente à ses côtés en cas de problème. La Présidente rappelle en effet le caractère parfois virulent du public accueilli à l'Espace Emploi et la nécessité de renforcer la sécurité du service.

Le Conseil Communautaire décide de mettre gracieusement à disposition de l'Association des Enseignes de Laragne, un bureau au sein des locaux de l'Espace Emploi Formation et autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition de ces locaux.

Cette convention sera officiellement signée le 9 décembre, à 17h30, à Laragne-Montéglin (salle Buëch), à l'occasion du Marché de Noël.

6. Conventions avec les communes membres / année 2007

En application des dispositions prévues à l'article 6 des statuts de la CCL (« compétences facultatives »), il est nécessaire de passer les conventions annuelles concernant la location de matériel (podium, marabout) ainsi que l'entretien de la voirie, et des réseaux d'eau et d'assainissement pour le compte des communes membres qui en feront la demande.

Le coût de chacune de ces opérations est inférieur à 4.000 € HT par commune.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer ces conventions.

7. Appel à projet Validation des Acquis de l'Expérience / année 2007

L'Espace Emploi Formation a la possibilité de reconduire l'action d'information de proximité dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Selon les termes de l'appel à projet proposé par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'Espace Emploi Formation assurerait un accueil de premier niveau et organiserait des réunions d'information auprès de différents publics.

Le coût du projet est estimé à 6.868 € (il s'agit d'une part du salaire de Mlle Aurélie BERTRAND).

Le Conseil Communautaire :

- approuve le projet de reconduire une action d'information de proximité à l'Espace Emploi Formation dans le cadre de la VAE ;
- sollicite l'aide de l'Etat pour la réalisation du projet conformément au plan de financement suivant :

- Etat (80 %) :	5.494 €
- Autofinancement CCL (20 %) :	<u>1.374 €</u>
- TOTAL :	6.868 €

8. Taxes et produits irrécouvrables

La Présidente donne lecture à l'Assemblée de 5 états des produits irrécouvrables de redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères transmis par le comptable de la CCL.

Le Conseil Communautaire :

- accepte l'allocation en non valeur des titres, cotes ou produits dont le produit s'élève à :
 - 120 € pour l'état du 26/09/06
 - 922 € pour l'état du 09/10/06
 - 200 € pour l'état du 11/10/06
 - 230 € pour l'état du 18/10/06
 - 230 € pour l'état du 08/11/06.
- autorise la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

9. Ouverture de crédit de trésorerie

Pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes du Laragnais, il est souhaitable de procéder à l'ouverture d'une nouvelle ligne de crédit de trésorerie. Trois organismes bancaires ont été sollicités et après analyse des propositions reçues il apparaît que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle formulée par la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Communautaire décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédits d'un montant maximum de 75.000 € dans les conditions suivantes :

- Ligne de trésorerie interactive (via internet)
- Montant : 75.000 €
- Durée : 364 jours à compter du 01/12/06
- Taux d'intérêt : T4M + marge de 0,15 %
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais d'ouverture de ligne : 100 € / prélevés une seule fois
- Commission de gestion, de mouvement et de non-utilisation : néant

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie avec la Caisse d'Épargne et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues aux contrat.

10. Amortissement des immobilisations incorporelles / délibération modificative

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération en date du 30 mars 2006 relative à l'amortissement des immobilisations. Cette erreur concerne le tableau des immobilisations incorporelles dans la catégorie des études.

Le Conseil Communautaire décide de fixer ainsi qu'il suit la durée d'amortissement des études :

- Imputation budgétaire : 2031
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Liste des biens concernés :

Désignation des biens	N° inventaire	Année de réalisation	Valeur initiale
Etude de faisabilité ZA Le Poët	382 TER 021 2031	2005	15.692,64 €
Etude de faisabilité ZA Laragne	381 TER 020 2031	2005	13 763,25 €

Ce tableau annule et remplace le tableau correspondant mentionné dans la délibération en date du 30 mars 2006.

11. Virements de crédits

Le Conseil Communautaire approuve le virement de crédits ci-dessous :

- Article 6611 (intérêts des emprunts) : augmentation de crédits de 1.700 €
- Article 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) : augmentation de crédits de 1.100 €
- Chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : diminution de crédits de 2.800 €

12. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2007

En application de la loi n° 88.13 du 05/04/88, le Conseil Communautaire autorise la Présidente à régler les dépenses d'investissement en 2007 à raison de 25 % des sommes allouées au budget primitif 2006, déduction faite des crédits correspondant au remboursement de la dette.

13. Désignation des représentants de la CCL à l'association « Maison de l'Emploi »

La Présidente donne lecture du courrier de M. le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes concernant le projet « Maison de l'Emploi des Hautes-Alpes » qui a récemment obtenu l'agrément de la commission nationale de labellisation.

La Présidente donne également lecture du projet de statuts de cette Maison de l'Emploi qui sera constituée sous forme d'association loi 1901.

Cette Maison de l'Emploi créée à l'échelle du département aura pour objet de :

« - Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi par une animation des structures relais de la maison de l'Emploi intervenant dans la problématique de l'emploi et une mutualisation des compétences ;

- Organiser des actions en matière de prévision des besoin de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructuration ;

- Fédérer les initiatives concernant l'accueil et l'orientation des demandeurs d'emploi, l'insertion, l'orientation en formation, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés, l'aide à la création d'entreprise pour intervenir au plus près de la population afin de garantir l'équité d'accès et la qualité du service quelle que soit la résidence de la personne. »

La CCL participera à cette Maison de l'Emploi au travers de l'Espace Emploi Formation. A ce titre il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la CCL à l'association Maison de l'Emploi.

Le Conseil Communautaire désigne Mme Henriette MARTINEZ, déléguée titulaire, et M. Claude MORHET, délégué suppléant, à la Maison de l'Emploi des Hautes-Alpes.

14. Participation au Congrès des Maires

Le Conseil Communautaire décide :

- de prendre en charge sur le budget de la CCL la somme de 258 € correspondant aux frais d'inscription de Mmes Lecocq, Grasso et Peyron Congrès des Maires et Présidents d'EPCI qui se déroulera à Paris du 21 au 23 novembre 2006 ;
- autorise la Présidente à mandater cette dépense au profit de l'Association des Maires de France.

Les frais de déplacement et d'hébergement de Mme Lecocq resteront à sa charge.

Les frais de déplacement et d'hébergement de Mlle Peyron seront pris en charge par le CNFPT au titre des stages de formation initiale des attachés territoriaux

Les frais de déplacement et d'hébergement de Mme Grasso seront remboursés à l'agent dans les conditions définies par le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié et l'arrêté du 20/09/91, au vu d'un ordre de mission et d'un état de frais.

15. Questions diverses

→ Caserne des pompiers

La Présidente indique que le projet de construction d'une nouvelle caserne des pompiers sur la commune de Laragne-Montéglin est estimé à 1,5 millions d'euros.

Une subvention a été demandée au Conseil Général à hauteur de 70 %.

Les 19 communes concernées par les interventions des pompiers de la caserne de Laragne-Montéglin sont sollicitées pour participer à l'autofinancement du projet sur la base des critères adoptés pour le calcul du contingent au SDIS. Toutes ces communes sont invitées à se prononcer par délibération avant la fin de l'année sur leur participation de principe.

La commune de Laragne-Montéglin mettra à disposition les terrains, prendra à sa charge les études et préfinancera la TVA.

→ Contrat de Territoire avec le Département

La Présidente indique que le Conseil Général a proposé à la CCL la signature d'un Contrat de Territoire propre au Laragnais. Le Département s'engagera à apporter sa participation au financement des opérations mentionnées dans ce contrat qui devrait être établi pour une durée de 3 ans (2007 / 2008 / 2009).

4 volets d'intervention ont été retenus :

- développement économique
- logement et cadre de vie
- environnement, qualité de l'eau
- tourisme et patrimoine

En collaboration avec chaque commune, la CCL doit établir d'ici un mois un tableau d'actions chiffrées à proposer au Conseil Général.

→ Présentation des activités de la CCL

La Présidente propose de se rendre dans chaque commune de la CCL en début d'année 2007 afin de rendre compte des actions intercommunales aux conseillers municipaux ainsi qu'à la population locale.

→ Prêt du vidéo-projecteur

La Présidente indique que de plus en plus d'associations demandent le prêt du vidéo-projecteur de la CCL à l'occasion de diverses manifestations.

Il est convenu que la CCL ne prêtera ce matériel qu'à ses communes membres sous leur propre responsabilité.

Compte-tenu du développement de l'usage de ce type de matériel, il est recommandé aux communes de s'équiper.